



# PRESS RELEASE

FACE: EUROPEAN FEDERATION OF ASSOCIATIONS FOR HUNTING & CONSERVATION

## Les armes à feu semi-automatiques pas particulièrement dangereuses, d'après la Commission

En réponse à une question parlementaire<sup>1</sup>, la commissaire Elżbieta Bieńkowska a reconnu que les seules armes semi-automatiques portant atteinte à la sécurité étaient les armes automatiques transformées en semi-automatiques, car celles-ci peuvent être ultérieurement reconverties en armes automatiques par des criminels.

**Bruxelles, le 4 juillet 2016** - Dans le cadre des débats autour de la révision de la Directive sur la détention d'armes à feu, la Commission européenne a précisé que seules les armes à feu automatiques improprement converties en semi-automatiques constituaient une menace pour la sécurité.

Dans sa réponse au MPE Jiří Maštálka (GUE/NGL), la Commission a expliqué qu'elle avait « procédé à une évaluation détaillée de la Directive sur la détention d'armes à feu en 2014. [...] Cette étude a souligné le fait que certaines armes semi-automatiques, notamment les armes à feu automatiques transformées en armes à feu semi-automatiques, sont particulièrement dangereuses étant donné qu'il s'agit d'armes facilement transformables en armement militaire. »

La FACE se réjouit de cette clarification, notant que les fusils semi-automatiques sont généralement utilisés par les chasseurs et les tireurs sportifs et que leur pénalisation représenteraient une mesure injustifiée n'ayant aucun impact sur la sécurité ; les terroristes et criminels s'approvisionnant en armes sur le marché noir. Dans ce contexte d'attentats terroristes et d'inquiétude généralisée quant à la sécurité des citoyens, la FACE note qu'en dépit des études citées par la Commission, cette dernière n'a présenté aucune étude d'impact justifiant les mesures proposées.

« La Commission a identifié elle-même le risque des armes à feu automatiques improprement converties », observe Filippo Segato, le Secrétaire général de la FACE. « Ces armes militaires converties de manière à pouvoir recouvrer leur fonction full-automatique après intervention de criminels ou de terroristes constituent une faille. Pour résoudre ce problème, il faudrait empêcher l'introduction sur le marché de ces armes improprement transformées, et non pas stigmatiser les fusils semi-automatiques initialement fabriqués pour la chasse et le tir sportif. »

Dès lors, la FACE se félicite des amendements proposés par le rapporteur de la Directive, Madame Vicky Ford, visant à remédier à cette anomalie et à rétablir les fusils semi-automatiques dans la catégorie des armes autorisées. En outre, Madame Ford a judicieusement proposé de résoudre le problème des armes à feu full-automatiques improprement converties par le dépôt d'un amendement qui rendrait ces conversions irréversibles selon des règles techniques très précises.

---

<sup>1</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=P-2016-002179&language=EN>

La FACE défend l'utilisation des fusils semi-automatiques en faisant valoir que l'interdiction de certaines sous-catégories d'armes semi-automatiques détenues légalement, s'appuyant sur l'argument qu'elles seraient « plus dangereuses » que les autres, n'est fondé sur aucune statistique. Dès lors, les amendements proposés en rapport avec le désamorçage et la conversion d'armes à feu (qui ont été réamorçées/reconverties en armes à feu full-automatiques par des criminels et utilisées lors d'attaques terroristes), les vides juridiques actuels seraient pertinemment comblés. Les interdictions additionnelles ne servent aucun but de sécurité, mais ne font que pénaliser certains chasseurs et tireurs sportifs.

#### NOTE À LA RÉDACTION :

La FACE est la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE. Fondée en 1977, la **FACE représente actuellement les intérêts de quelque 7 millions de chasseurs européens** en tant qu'organisation non gouvernementale internationale sans but lucratif. La FACE se compose d'associations nationales de chasseurs issues des 35 pays européens, dont les 28 États membres de l'UE. La FACE est soutenue par sept membres associés et est basée à Bruxelles.

La FACE est la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde. Elle procède à des élections statutaires tous les trois ans. Chaque pays représenté au sein de la FACE détient une voix.

La FACE défend le principe d'utilisation durable des ressources naturelles, est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et plus récemment, de Wetlands International. La FACE travaille avec ses partenaires sur de nombreux sujets ayant trait à la chasse, des accords internationaux de conservation à leur mise en œuvre locale, dans le but de soutenir la chasse en Europe.

Retrouvez davantage d'informations sur [www.face.eu](http://www.face.eu).

#### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, DES ENTRETIENS OU DES CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Filippo Segato, Secrétaire général, [filippo.segato@face.eu](mailto:filippo.segato@face.eu) Tél. : +32 (0)2 732 6900.

